

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
 Néant*

Désignation du déclarant : _____

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

SUIVI DES DÉFICITS POUR LEUR FRACTION CORRESPONDANT À DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	UL	
Déficits imputés	UM	
Déficits restant à reporter	UN	
(1) cette case reprend le total des déficits correspondant au solde des amortissements réputés différés créés au titre des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2004 et non encore imputés à la clôture de l'exercice précédent.		
PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes (Entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 39-1-1° bis 2° alinéa du CGI)	7D	7E
Provisions pour risques et charges	7F	7G
	7H	7I
	7J	7K
Provisions pour dépréciation afférentes aux animaux reproducteurs et de service	7L	7M
Autres provisions pour dépréciation	7N	7O
	7P	7Q
Charges à payer	7R	7S
	7T	7U
	7V	7W
	7X	7Y
	7Z	7AA
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD	7AB	7AC
TOTAUX à reporter au tableau 2151-SD :	7AD	7AE
	↓	↓
	ligne WJ	ligne WS

 En matière de crédits et de réductions d'impôt, à compter des revenus à déclarer en 2015, vous devez compléter l'imprimé n° 2069-RCI-SD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2143-SD, disponible sur le site www.impôts.gouv.fr.

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
 Néant*

Désignation du déclarant : _____

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

SUIVI DES DÉFICITS POUR LEUR FRACTION CORRESPONDANT À DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	UL	
Déficits imputés	UM	
Déficits restant à reporter	UN	
(1) cette case reprend le total des déficits correspondant au solde des amortissements réputés différés créés au titre des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2004 et non encore imputés à la clôture de l'exercice précédent.		
PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes (Entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 39-1-1° bis 2° alinéa du CGI)	7D	7E
Provisions pour risques et charges	7F	7G
	7H	7I
	7J	7K
Provisions pour dépréciation afférentes aux animaux reproducteurs et de service	7L	7M
Autres provisions pour dépréciation	7N	7O
	7P	7Q
Charges à payer	7R	7S
	7T	7U
	7V	7W
	7X	7Y
	YU	YV
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142-NOT-SD		
TOTAUX à reporter au tableau 2151-SD :		ligne WJ ligne WS

 En matière de crédits et de réductions d'impôt, à compter des revenus à déclarer en 2015, vous devez compléter l'imprimé n° 2069-RCI-SD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2143-SD, disponible sur le site www.impôts.gouv.fr.

